

## **Règlement général**

### **Article 1 :**

L'Association ABRACADABRAIN organise son vide grenier le dimanche 8 septembre 2024 à BRAIN SUR VILAINE, sur le bord de la Vilaine, ouvert de 6 h 00 à 20 h 00.

### **Article 2 :**

Le vide grenier est ouvert à tous :

- professionnels inscrits au R.C. et possédant un livre de police,
- collectionneurs,
- associations,
- particuliers
- habitants.

### **Article 3 :**

Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée. Pour les particuliers, la vente de boissons et nourriture est interdite. La vente de nourriture et de boissons est autorisée aux professionnels inscrits au R.C., et selon **accord préalable** avec l'Association (*vente de galettes, pizzas et barbe à papa*).

La vente du neuf est réservée aux professionnels. La vente d'armes à feu est interdite à tous.

### **Article 4 :**

Il est formellement interdit à tous les exposants d'allumer un feu.

L'organisateur n'est pas responsable des vols, détériorations et accidents survenus pendant la foire.

### **Article 5 :**

Le prix du mètre linéaire est de 2.50 €.

Il n'y a pas de réservations préalables.

Est reconnue exposant toute personne ayant signé son bulletin d'inscription.

### **Article 6 :**

A partir de 6 h 00, et au plus tard avant 9 h 00, chaque personne souhaitant débiller doit se présenter à la halte nautique de BRAIN SUR VILAINE. Elle y reçoit un bulletin d'inscription, un sac poubelle et un bon pour un café.

Les organisateurs passeront auprès des exposants à partir de 9 h 00 pour reprendre les bulletins d'inscription dûment complétés et signés et encaisser le paiement des emplacements.

### **Article 7 :**

Les emplacements sont balisés. Le calcul du coût de l'emplacement se fera à partir de la longueur réellement occupée (en mètre linéaire). L'Association se réserve le droit de placement. Les voitures ne sont pas acceptées près des stands. Un parking est prévu pour les exposants.

### **Article 8 :**

Une structure gonflable est mise à disposition gratuitement pour les enfants de moins de 12 ans, sous la responsabilité de leurs parents.

### **Article 9 :**

La promotion de ce vide-grenier est assurée par voie de presse, affichage ainsi que dans les brochures spécialisées.